

FÉDÉRATION DES CHAMBRES SYNDICALES DE L'INDUSTRIE DU VERRE

3, RUE LA BOÉTIE · PARIS VIII
TÉL. (1) 265. 60.02

V/T

Paris, le 1er février 1973

Monsieur JEANPERRIN

Monsieur le Secrétaire général,

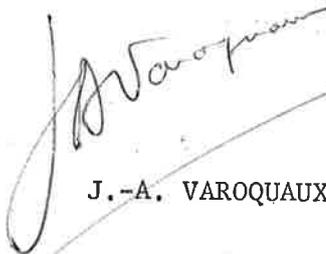
A la fin de la réunion du 4 janvier dernier, il avait été demandé de revaloriser les indemnités correspondant aux frais de séjour des délégués participant aux réunions paritaires.

Je suis d'accord pour que ces indemnités soient décomptées sur les bases suivantes à compter de la réunion paritaire du 7 février 1973 :

- Repas 25 F
- Chambre 28 F
- Petit déjeuner 7 F

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



J.-A. VAROQUAUX